

SAISON 2021/2022

DEMANDE DE LICENCE DU COMITE DIRECTEUR (né/e en 2003 et avant)

Attention : président et entraîneur principal doivent être majeurs. Les jeunes dirigeants (16-17 ans) ne doivent pas être majoritaires dans le comité directeur une association de type loi 1901 (recommandation du CNOSF).

ce bordereau, **TROIS noms différents sont nécessaires dont le président du club et l'enseignant**. En cas de double fonction dans l'association, un membre ne peut pas avoir deux licences, exemple, président et entraîneur à la :

Pour les compétitions, le coach et les soigneurs doivent être également licenciés - Si non fournis précédemment, joindre par mail la copie des statuts du club, recipissé de la préfecture et diplôme de l'enseignant (BF2^e ou DIF).

Nom du club :		N° d'affiliation (si connu) :
Nom du Responsable :	tél :	fax :
Adresse courrier du responsable :	C.P :	VILLE :
Email du responsable (obligatoire) :	@	site web :

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES ET DIRECTEMENT SUR CE BORDEREAU ELECTRONIQUE SI POSSIBLE

Cocher les activités

Sexe M/F	NOM (*)	Prénom	Adresse du licencié	N° licence (si connu)	Prix unitaire	SPORT D'POSITIF	FITNESS/DEFER	ART MARTIAL
1	Président	Si fonction autre ou complémentaire, à préciser :			30 €			
				Né/e le : / /				
2	Entraîneur principal	Si fonction autre ou complémentaire, à préciser :			30 €			
				Né/e le : / /				
3	3ème licencié	Si fonction autre ou complémentaire, à préciser :			30 €			
				Né/e le : / /				

Droit d'affiliation annuelle : Gratuité

TOTAL 90 €

Signature du Président :

Envoyé le : ... / ... / ...

L'assurance sera effective qu'à partir de l'enregistrement de ce bordereau au siège fédéral

Réservé à la fédération - reçu le : ... / ... / ...

Réservé à la fédération - Réglé par chèque, nom de la banque (poste) : N° du chèque (ou CCP):

(*) Conformément à la loi sur les libertés et informatique, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Chèque à l'ordre de la FSC (noter au dos du chèque : nom du club/ville et commande détaillée) à expédier au Service-licence - Mme Carole MONTILLON - 16 rue Francis Jammes 13730 ST-VICTORET - 06.52.02.40.60

NB : les licences sont valables du 01/09/2021 au 31/08/2022

